

Sur 162 candidats inscrits, 101 stagiaires ont suivi l'intégralité du parcours et 55 ont obtenu le permis B (taux de réussite de 53,8 %). Le principal frein reste administratif : de nombreux candidats ne fournissent pas dans les délais les documents requis (attestation JDC, attestation ASSR) malgré une information systématique en amont. La mobilisation de l'unité conduite sur les nouvelles formations (ECSR, chauffeur de bus) a également réduit sa capacité disponible pour le permis B.

Aidants Feti'i

37 aidants Feti'i ont été formés en 2025. Face à la croissance exponentielle de la demande en auxiliaires de vie qualifiés, liée au vieillissement de la population polynésienne, le CFPA a également dispensé des formations spécifiques aux personnels d'unités de vie à la demande de la DSFE, afin de faire monter en compétences des personnels en poste souvent sans qualification initiale. Le coût global du permis B, de l'ECSR et des aidants Feti'i s'élève à 33,2 millions FCFP.

CFPA – déploiement territorial et ouverture de l'unité mobile

Tuamotu — Centre de Rangiroa

L'innovation majeure de 2025 est la mise en service de l'unité mobile de formation, composée de containers transformés en ateliers pédagogiques équipés et d'un chapiteau. Opérationnelle depuis novembre 2025, elle constitue le noyau du centre CFPA des Tuamotu. Le démarrage a accusé un retard (prévu en avril, effectif en novembre) en raison de difficultés administratives de mise en conformité.

Les premières formations dispensées sont de niveau préqualifiant (mécanique automobile, finition bâtiment, climatisation). À terme, l'objectif est de proposer des formations qualifiantes permettant la création de TPE locales. En attendant, les stagiaires souhaitant accéder aux titres professionnels sont orientés vers les centres de Tahiti.

Le coût global de la mise en place s'élève à 130 millions FCFP dont 92,6 millions déjà consommés en 2025.

Marquises — Centre de Hiva-Oa

Un partenariat avec le CETAD de Hiva-Oa a été conclu, permettant le lancement en décembre 2025 de la formation Guide accueil touristique (GAT), fortement demandée dans l'ensemble des archipels en lien avec le développement du tourisme local. Pour 2026, une formation préqualifiante en mécanique automobile et une session titrée d'Agent de maintenance de marine de plaisance (AMMP) sont prévues.

Au total, le CFPA couvre désormais quatre archipels sur cinq, traduisant une couverture territoriale renforcée.

CFPA – Qualité et professionnalisation des équipes

L'effort de montée en compétences des formateurs constitue un résultat structurant de 2025. Les 14 formateurs (sur 44)

recrutés au concours d'Instructeur de formation professionnelle en 2024 ont tous obtenu, à l'issue d'un an de formation en modalité hybride en partenariat avec l'AFPA de l'Hexagone, le titre de Formateur professionnel d'adultes (FPA) de niveau 5. Le CFPA compte désormais 34 formateurs certifiés FPA sur 44, soit 77 % de l'effectif pédagogique. Le taux de réussite à cette certification est de 100 %.

Par ailleurs, une formation à la Communication non violente (CNV) a été déployée auprès des formateurs, en réponse aux difficultés croissantes de gestion des publics. Cette action sera étendue à l'ensemble du personnel en 2026.

CFPA – Infrastructure et investissements

L'année a été marquée par d'importants travaux de rénovation sur les centres des IDV et ISLV (locaux communs, bureaux, salles de cours, toitures des ateliers), ayant fortement perturbé les sessions de formation — reports, déplacements, suspensions temporaires. Malgré ces contraintes, les résultats pédagogiques sont qualifiés d'excellents. Le coût de ces travaux sur fonds propres du CFPA s'élève à 170,8 millions FCFP.

L'investissement total en infrastructures et sécurité s'élève à environ 250 millions FCFP. Des projets de mise en conformité sécurité incendie (SSI) sont validés pour les centres de Punaruu, Pirae et Taravao, avec un marché à lancer en 2026. Sur le site de Punaruu, un projet de construction de trois nouveaux bâtiments est à l'étude, avec un démarrage prévisionnel fin 2026.

Le matériel pédagogique acquis en 2025 (hors unité mobile) représente 31,5 millions FCFP en investissement et 6,7 millions en fonctionnement.

L'effectif du CFPA s'élève à 100 agents (fonctions pédagogiques et administratives), pour un coût global annuel de 577 millions FCFP.

**

En conclusion, l'exercice 2025 confirme la dynamique engagée par le gouvernement de la Polynésie française pour moderniser son administration et améliorer le service rendu à la population. La création de la DTI constitue une avancée structurelle majeure, qui doit permettre de piloter de manière plus cohérente et efficace les ressources humaines, la rémunération, la formation et la modernisation administrative.

Les projets de dématérialisation, la montée en puissance du programme Fare Ora, la réforme PEPERU et le renforcement du réseau d'innovation publique dessinent les contours d'une administration plus proche, plus accessible et plus performante. Ces chantiers, initiés ou consolidés en 2025, trouveront leur pleine expression au cours de l'exercice 2026 et des années suivantes.

1.1.4 Bilan ministériel du Ministère des grands travaux, de l'équipement en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT)

Au titre du portefeuille des grands travaux

En 2025, l'établissement public Grands Projets de Polynésie (G2P) a accompagné le Pays dans un niveau élevé

d'investissements, avec près de 5 milliards FCFP engagés, principalement en maîtrise d'ouvrage déléguée. Ses actions

portent prioritairement sur la réalisation d'infrastructures publiques, la revalorisation du centre-ville et la redynamisation des pôles économiques et territoriaux.

Au titre du portefeuille de l'équipement et des infrastructures

En 2025, 24 marchés à procédure adaptée ont été lancés ainsi que 54 appels d'offres formalisés à la Direction de l'équipement (DEQ).

La politique générale en matière de construction et de réhabilitation des ouvrages portuaires, aéroportuaires, routiers et de défense contre les eaux s'est poursuivie.

• Sur les ouvrages maritimes

Des travaux de réhabilitation sur les installations portuaires ont été réceptionnés en 2025 à Toahotu (ouvrages maritimes de la pointe Riri), à Tevaitoa, à Ua Huka (construction du débarcadère et de la cale de Hane, à Huahine (protection cathodique du quai de Fare) et à Taha'a (cale de mise à l'eau de Hatupa).

La réhabilitation ou la modification des débarcadères extérieurs dangereux sont prioritaires depuis le changement de gouvernement. Ainsi, les travaux de réhabilitation ou reconstruction des débarcadères extérieurs de Niau, Reao, Fakahina et Takapoto ont démarré en 2025.

• Sur les ouvrages routiers

Sur le volet prioritaire de la réduction de la congestion routière, l'année 2025 a permis la réalisation des études en vue des projets d'infrastructures, dont les travaux sont prévus dès 2026 pour fluidifier le trafic routier. Ainsi, les comptages routiers,

mis à jour depuis les nouveaux horaires scolaires, ont pu être menés afin de modéliser et valider les aménagements projetés. Les études pour les diverses pistes cyclables se sont également poursuivies permettant de lancer les travaux en 2026, notamment sur le front de mer. Des bandes cyclables ont également été réalisées à Mahina et Taravao.

Des opérations nécessaires à l'amélioration du réseau routier ont été menées sur près de 34,7 km dans l'archipel de la Société (14 km à Tahiti, 5.5 km à Moorea, 15.2 km aux ISLV). Pour les archipels éloignés, ce sont 10,85 km de voies qui ont été bétonnées aux Australes (2,7 km), Tuamotu (3,6 km) et Marquises (4,55 km). Ces travaux visent à réduire le nombre de chaussées en mauvais état et d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

• En matière de défense contre les eaux

Des travaux de calibrage des rivières et de protection du littoral pour sécuriser les biens et les personnes ont été engagés pour un montant en investissement de 350 millions FCFP et de 200 millions FCFP en fonctionnement.

285 mètres linéaires de berges de rivières ont été protégés et enrochés et 300 mètres linéaires de littoral.

300 opérations de curage ont été réalisées par la DEQ en 2025.

Au titre du portefeuille des transports terrestres

L'objectif principal du ministère est d'augmenter la mobilité durable des polynésiens tout en diminuant la congestion routière. Pour ce faire, plusieurs actions ont été poursuivies ou entamées en 2025 au nombre desquelles :

• La poursuite de l'aide au permis de conduire

Afin de favoriser l'accès de tous à la formation au permis de conduire de catégorie B, le Pays a mis en place un dispositif d'aide à son financement pour les personnes répondant à certaines conditions d'âge et de ressources.

• L'animation de la semaine européenne de la mobilité (SEM)

Du 15 au 21 septembre 2025, la Direction des transports terrestres a organisé un ensemble d'animations afin d'encourager la population à opter pour le covoiturage, à prendre le bus, à marcher et à faire du vélo à l'occasion de la 24ème édition de la SEM, relayée dans plus de 2500 villes et 40 pays à travers le monde. Ce dispositif sera reconduit au mois de septembre 2026.

• Une amélioration du transport en commun terrestre sur Tahiti

- Un avenant sur le renforcement de la qualité de service et de l'offre sur le réseau de transports publics TERE TAHITI a été signé en mai 2025, prévoyant notamment une nouvelle tarification, l'acquisition de 18 nouveaux bus devant être mis en service dès 2026 et le déploiement d'un

nouveau site Internet et d'une nouvelle application donnant une information fiable sur les temps d'attente et le réseau en temps réel ;

- La rénovation de l'arrêt de Outumaoro a été réceptionnée en décembre 2025 ;
- La livraison de 19 abribus ;
- Le déploiement de 7 bornes d'information voyageurs dynamiques ;
- La mise en service, depuis août 2025, à titre expérimental, d'une nouvelle ligne express, dénommée 19E entre Paea et Papeete.

• La poursuite de l'étude sur la mise en œuvre de voies réservées ou d'un transport en commun en site propre (TCSP)

Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) prévoient, dans leurs programmes respectifs, la mise en service d'un TCSP structurant à long terme, qui formerait à terme la colonne vertébrale de la mobilité au sein de l'agglomération.

- Le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des gares routières de Tipaerui et de la mairie de Punaauia
- Le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'acquisition de matériel roulant

En 2025, le renforcement de la politique de sécurité routière s'est également concrétisé dans le prolongement du séminaire consacré à la sécurité routière organisé fin 2024. Un travail partenarial approfondi a été conduit afin d'établir le socle d'un plan pluriannuel de sécurité routière. Cette dynamique s'est traduite par la mise en place d'une gouvernance renouvelée autour d'un comité de sécurité routière, qui a eu lieu le 27 juin 2025.

Dans ce cadre, les échanges entre la Polynésie française et l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ont permis de disposer d'un outil constituant une première étape vers la création d'un observatoire de la sécurité routière en Polynésie française, formalisée par la convention TRAXy.

L'année 2025 a également permis d'élaborer un plan de communication dédié à la sécurité routière et de poser les bases

d'un continuum pédagogique couvrant l'ensemble des âges de la vie, de la petite enfance jusqu'aux étudiants et jeunes actifs, afin d'inscrire la prévention dans une démarche progressive et durable. Parallèlement, la structuration du réseau des animateurs de sécurité routière s'est poursuivie en vue d'un déploiement opérationnel, permettant de renforcer les actions de prévention au-delà des seuls acteurs institutionnels que sont les forces de l'ordre et les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Deux campagnes de prévention ont été menées : la 1^{ère} « Mets ton casque », afin de sensibiliser les jeunes aux risques liés aux deux-roues, et la 2^{de}, intitulée « A HO'I MAI I TE FARE – Reviens à la maison » visait à susciter une prise de conscience collective et à faire évoluer durablement les comportements individuels face aux risques de la route.

Au titre du portefeuille des transports interinsulaires maritimes

Le Pays organise et développe les dessertes maritimes et aériennes avec l'objectif de désenclaver son territoire, d'assurer un développement économique durable et de préserver son environnement.

• En matière de désenclavement du territoire

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) s'assure du respect, par les armateurs bénéficiant de licences d'exploitation, de leurs obligations de service public, ce afin de garantir une desserte maritime (passagers et marchandises) sur toutes les îles habitées de la Polynésie française. Elle réorganise en outre, au quotidien et en cas de besoin, les périples des différents moyens nautiques affectés à cette desserte en cas d'impossibilité pour un armateur d'honorer les obligations précitées.

• En matière de développement économique durable

- Afin d'assurer une gestion raisonnée et maîtrisée notre espace maritime lagonaire, le Pays a développé le téléservice ESCALE. Il s'agit d'un portail de réservation, point d'entrée unique des plaisanciers désireux de découvrir nos archipels, permettant l'accès à une infrastructure maritime (quai, darse, etc.), à une baie ou à un espace maritime dédié pour le stationnement, le mouillage et/ou le débarquement des personnes à terre. Ce téléservice a été rendu obligatoire en juin 2025 pour les navires de plaisance. Cette réservation de place ou droit d'usage sera prochainement associée, en contrepartie, au paiement d'une redevance modulable prenant en compte la durée d'occupation de notre espace public maritime et des services ou prestations proposés.
- L'expédition de marchandises par voie maritime dans les îles nécessite un traitement administratif fastidieux et de nombreux déplacements. En collaboration avec les professionnels (armateurs et chargeurs), le Pays a dématérialisé les plannings de desserte maritime et le traitement du connaissance au travers du téléservice « REVATUA ». La préservation de l'environnement
- En collaboration avec les communes, les organisations de protection de l'environnement, les représentants du secteur

de l'économie bleue et les professionnels du tourisme nautique, le Pays poursuit depuis plusieurs années, dans le lagon de chacune de nos îles, un travail de délimitation de zones de mouillages avec pour objectif de préserver l'environnement marin, d'améliorer la sécurité des navires et des usagers et de promouvoir une navigation responsable. La définition de ces zones de mouillages s'accompagne d'un rappel de l'interdiction de tout comportement pouvant porter atteinte à l'environnement mais aussi et surtout de l'installation de mouillages écologiques.

- Dans le cadre du plan de résorption des épaves et navires abandonnés, le Ministère des Grands Travaux, de l'Équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation, a organisé en 2025 le démantèlement et l'évacuation de 4 épaves abandonnées sur le domaine public maritime. Par ailleurs, le lancement d'un programme structuré de retrait portant sur 11 épaves fera l'objet d'un marché public début 2026.

• En matière de sécurité maritime

- Des missions de contrôle ont été organisées en 2025 dans l'ensemble des cinq archipels, afin de permettre aux exploitants de présenter leurs navires dans des conditions équitables, indépendamment de leur port d'attache. 1 084 visites de sécurité ont été réalisées, en progression par rapport à 2024 (1 028 visites).
- En 2025, les actions de sensibilisation à la sécurité en mer ont été poursuivies, à travers la mise en œuvre de deux campagnes de communication distinctes. La première campagne a été conduite en partenariat avec l'association Te Mana o te Moana. Axée sur la prévention des collisions en mer, elle visait à sensibiliser les usagers au respect des limitations de vitesse et aux risques encourus par la faune marine. La seconde campagne de communication, diffusée pendant une durée d'un mois sur la chaîne TNTV, avait pour objectif de rappeler au grand public les comportements à adopter pour naviguer en toute sécurité.

1.1.5 Bilan ministériel du Ministère de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF)

Au titre du portefeuille des finances

Engagé pour la période 2018-2027, le plan stratégique de réforme du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP) regroupe et structure l'ensemble des actions concourant à moderniser et fiabiliser les finances publiques en Polynésie française. L'année 2025 marque l'échéance du plan d'actions n° 2 (PA 2) révisé de la RGFP 2021-2026, le bilan de ce plan d'actions devant être arrêté au premier semestre 2026.

Sur cette ultime année du PA 2, on peut noter les faits marquants suivants :

- S'agissant de l'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT), la mise à l'épreuve de la

nouvelle classification programmatique au cours des travaux de transposition du compte administratif 2024 ;

- S'agissant du Code des finances publiques, l'entrée en vigueur de sa partie législative et la poursuite des travaux sur sa partie réglementaire ;
- La poursuite de la fiabilisation comptable du patrimoine ;
- La poursuite de la transformation du système d'informations financier (SI financier) par une approche centrée sur la donnée, avec la contractualisation du Master Data Management (MDM) ;
- L'acquisition et le déploiement d'un outil de centralisation des données financières, juridiques et de gouvernance des satellites du Pays (outil ARAVA).

Au titre du portefeuille de l'économie

La lutte contre la vie chère

En 2025, les efforts du Ministère de l'Economie et des Finances se sont poursuivis en matière de lutte contre la cherté.

- Mise en place d'un nouveau dispositif de prise en charge forfaitaire par le Pays d'une partie du fret international (à hauteur de 10% de la valeur CAF) sur certains PPN parmi les plus consommés (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur le 1er mars 2026) ;
- TVA réduite à 1% dans les archipels autres que la Société (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur en juillet 2026) ;
- Taux de droits de douane sur les importations ayant pour origine des pays de l'Océanie ;
- Abaissement de 5 FCFP/litre (de 155 à 150 FCFP) du prix de l'essence à la pompe depuis décembre 2025 et maintien du prix des autres hydrocarbures malgré les fluctuations des cours ;
- Mise en place des listes de prix « PPN no te mau motu » : Lancées en février par la DGAE, elles permettent de renforcer le contrôle et l'application des prix PPN/PGC dans toutes les îles. Une liste des prix des PPN est publiée chaque mois sur le site de la DGAE, elle permet aux consommateurs de Tahiti et des îles de connaître le prix légal des PPN/PGC et de repérer et signaler à la DGAE d'éventuels dépassements de marges de la part des commerçants.
- Poursuite des campagnes de contrôles et de relevés de prix par la DGAE (permettant la mise à jour mensuelle du Panier futé et de la Météo des prix).
- Entrée en vigueur le 1er mars 2025 de la liste des PPN étendue à 10 familles de produits : taro congelé, haricots verts en boîte, oignons jaunes, pomme de terre, pommes et oranges importés, mélanges d'huiles comprenant du colza, vinaigre blanc, dentifrice en pâte et brosses à dents manuelles. Par ailleurs, concernant la régulation des prix, le MEF a travaillé avec la DGAE et la Douane pour identifier les positions douanières (codes SH8) de chaque PPN. La liste des codes a été communiquée aux

importateurs et des blocages automatiques ont été mis en place dans le logiciel douanier FENIX afin d'éviter les erreurs et abus dans l'utilisation du code d'exonération de droits et taxes à l'importations, réservé aux PPN.

- Suppression de la Taxe de développement local (TDL) sur l'intégralité des produits de 14 positions douanières (certains jambons, jus de fruits et matériaux de construction) et exonération de TDL sur certaines boissons lactées, peintures et shampoings (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur le 1er janvier 2026) ;
- Reconduction pour une année de l'exonération de CST-S sur les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat versées en 2026 au titre des revenus de 2025.

Le développement des entreprises

Appel à manifestation d'intérêt au bénéfice des régimes d'investissements directs (RID) et indirects (RII) du Code des investissements (défiscalisation locale)

En 2025, l'ADE a poursuivi sa mission d'évaluation de l'opportunité économique des programmes d'investissement candidats aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de bénéficier des mesures d'incitation fiscale à l'investissement. L'ADE, avec la collaboration des services experts, a réalisé une évaluation de la viabilité, de la cohérence avec les stratégies du Pays, et de l'opportunité des programmes d'investissement à contribuer au développement de l'économie polynésienne et plus particulièrement du secteur visé.

Pour l'année 2025, 27 dossiers ont été réceptionnés pour un montant d'investissement total TTC tous secteurs confondus de 26 552 592 259 F CPF, sollicitant une enveloppe totale de 5 765 663 149 FCFP de crédit d'impôt au titre du régime des investissements indirects (RII) et des réductions ou exonérations fiscales pour un montant total de 936 067 826 FCFP au titre du régime des investissements directs (RID).

Finalement, 19 dossiers ont été désignés lauréats avec un crédit d'impôt sollicité et accordé pour un montant plafonné à 1 086 707 999 FCFP (RII) et à 794 789 794 FCFP (RID),